

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP.53 /F/2019-2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET SOUTÈNEMENT DU TUYAU EN FONTE DUCTULE DE L'EAU BRUTE DE LA RIVIERE NTAHANGWA COTE MUGOBOKA EN COMMUNE MUKAZA DANS LA MUNICIPALITE DE BUJUMBURA**

**Date de publication** : ...2.../...6.../2020

**Date d'ouverture des offres** : ...2.../...6.../2020

**1. Objet**

La REGIDESO vous invite, par le présent Appel d'Offres, à présenter vos offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux de réhabilitation et soutènement du tuyau en fonte ductile de l'eau brute de la rivière Ntakangwa côté Mugoboka en commune Mukaza dans la province de Bujumbura.

**2. Financement du Marché**

Le marché est financé à 100% par les fonds propres de la REGIDESO.

**3. Allotissement du marché**

Le marché est constitué d'un seul lot.

**4. Spécification du Marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

**5. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.

**6. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission de **Cinq Millions de Francs Burundais (5.000 000 FBU)** ou l'équivalent en monnaie de l'offre, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe, est exigée.

**N.B : L'absence de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse tandis que les chèques ne sont pas acceptables.**

4

8

## 7. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

## 8. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de **7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes**, heure locale, à l'adresse ci-après :

**Service des Approvisionnements de la REGIDESO**  
**Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING**  
**B.P. 660 BUJUMBURA**  
**Tél : 22221169 / 22225163.**

Il pourra être obtenu au service des approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° **1132/005** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ;
- d'un bordereau de cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU) non remboursables au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° **1101/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

## 9. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO B.P. 660 Bujumbura, au plus tard le **25/6/2020** avant 9 heures précise.

Elles porteront la mention: « **Offre pour l'exécution des travaux de réhabilitation et soutènement du tuyau en fonte ductile de l'eau brute de la rivière Ntakangwa côté Mugoboka en commune Mukaza dans la municipalité de Bujumbura; DAOON N° DNCMP/83/T/2019-2020** ».

**A n'ouvrir qu'en séance publique du 25/6/2020 à 9 heures 30 minutes.**

L'ouverture des offres aura lieu le **25/6/2020** à 9 heures 30 min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Le Procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## 10. Délai d'exécution

L'ensemble des prestations prévues dans le cadre de ce marché (fourniture et travaux) sont à réaliser dans un délai maximum de **Cinq (05) mois calendriers** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir dès la notification définitive du marché.

Passé ce délai, le fournisseur retenu subira les pénalités de retard appliquées selon la loi.

## 11. Réception des travaux

Dès la notification de l'avis de fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des travaux sur le site en compagnie d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

## 12. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres. L'acheteur répondra par écrit à tous les soumissionnaires sans toutefois mentionner le demandeur avec accusé de réception contresignée.

## 13. Réunion d'information et/ou visite du site

Une visite du site est prévue pour les soumissionnaires qui voudraient y participer **et aura lieu en date du 11/06/2020**. Le lieu et l'heure de rencontre pour le départ est à la Direction de l'Eau à 10 heures précises. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

Fait à Bujumbura, le 07/05/2020

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIDESO

Siméon HABONIMANA

